Détails des éléments de sécurité pour course cycliste organisée par le VSD.

* Une dizaine de jour au préalable à la course distribution de flyers chez les commerçants locaux et dans les boites aux lettres des riverains impactés par la manifestation.
* Préparation des points d’intersections nécessitants une signalisation et/ou une présence sur un document. Celui-ci étant complété par un listing des bénévoles aux points précédemment identifiés.
* Mise en place de barrières K2 (environ 50) au niveau du car podium sur la ligne d’arrivée, et sur quelques intersections complétée par une signalétique avertissant « Course Cycliste » et donnant le sens à respecter avec une flèche.
* Le jour de la manifestation, un responsable sécurité assurant la coordination :
1. Briefing avant les courses pour tous les bénévoles identifiés sur les règles de comportement et transmission du numéro de téléphone du référent sécurité.
2. Fourniture des équipements relatifs à chaque signaleur,
* Gilet Fluorescent haute visibilité ;



*Les signaleurs sont identifiables à leur tenue définie à l'article A. 331.l’arrêté du 3 mai 2012 susvisé, les signaleurs doivent porter le gilet de haute visibilité jaune. Les fédérations sportives délégataires et les organisateurs de manifestations sportives peuvent notamment faire figurer sur ces gilets la mention « course »*

* Sifflet ;



* Panneau modèle K10 à deux faces (Rouge/Verte) ;



*Lorsqu'ils sont situés à un point fixe, les signaleurs doivent utiliser le modèle K10 réglementaire, un par signaleur, prévu à l'article A 331-40 du code du sport. Ces piquets, qui sont déjà utilisés par les personnels des chantiers mobiles routiers, comportent une face rouge et une face verte et permettent donc aux usagers de savoir si la route est libre ou pas.*

* L’arrêté Municipal, le tracé du circuit avec chaque point d’intersections identifiées ;



1. Débriefing après course pour échanger sur des difficultés ou des points à améliorer, et récupération des équipements des signaleurs.